

REGLEMENT / SECURITE / ENVIRONNEMENT

CONDITIONS D'ACCES

- 16 ans minimum ou autorisation parentale
- être licencié FFESSM => assurance
- avoir un certificat médical de moins d'un an
- être N1

PREROGATIVES

- N2 = PE40 + PA20
- PE40 : plongée encadrée par un Guide de Palanquée minimum jusqu'à 40m
- PA20 : plongée en autonomie pour 3 plongeurs max jusqu'à 20m en suivant les consignes du Directeur de Plongée

MATERIEL ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Matériel

- 1 gilet par plongeur
- 1 octopus par plongeur
- 1 moyen de deco par plongeur
- 1 parachute de palier par palanquée

Documents

- Licence
- carte de niveau
- certificat médical
- carnet de plongées

SECURITE BATEAU

- oxygène
- VHF canal 16
- pavillon plongée (secu de 100m)
- bloc de secours

ENVIRONNEMENT

- charte du plongeur responsable
- palmage
- phare
- pas de prélèvement
- etc